



SYNDICAT MIXTE
DES EAUX
DE LA GATINE

BUREAU SYNDICAL

Vendredi 6 septembre 2024 – 15 h 45

PROCES VERBAL

2024 : ANNEE DE RADIO RELEVÉ



**Économiser l'eau
Préserver demain**

Changeons notre relation avec l'eau



2024 : ANNEE DE TRANSFERT ASST



2024 : ANNEE SIMPLIFICATION RH

STATUT DROIT PUBLIC / STATUT DROIT PRIVE

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 du mois de Septembre, le bureau syndical, légalement convoqué le 29 Août 2024, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Philippe ALBERT, Président du Syndicat.

Nombre de membres du bureau en exercice : 15

ETAIENT PRESENTS : 8

ALBERT Philippe, BILLEROT Bruno, CHAUSSONEAUX Jean-Paul, CLEMENT Guillaume, PILLOT Jean, RENAULT Jean-Michel, RIVAULT Chantal, VOY Didier.

EXCUSE(S) :7

BAILLY Christiane, GUILBOT Gilles, MEEN Dominique, MIMAULT Christophe, MOREAU Loïc, ROBERT Daniel, TRANCHET Myriam

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. ATTRIBUTION DU MARCHE DU SYNDICAT DU CENTRE OUEST ELECTRICITE

Une mise en concurrence pour la fourniture d'électricité 2026-2027 a été réalisée cet été. Les résultats de la mise en concurrence seront présentés lors de la séance.

Mme BOURNIER informe que le marché a été attribué à SELIA pour 2 ans (2026-2027), avec des prix inférieurs aux tarifs actuels. Le prix est fixe pour 2 ans.

3. ATTRIBUTION DU MARCHE A BONS DE COMMANDE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Une mise en concurrence pour les travaux de construction de réseau d'eau potable a été réalisée cet été. Les résultats de la mise en concurrence seront présentés lors de la séance.

Le bureau syndical est invité à délibérer :

- ✓ **Pour donner délégation au Président pour signer le marché**

Mme BOURNIER présente le rapport d'analyse des offres.

Le marché de travaux pour les travaux de construction des réseaux d'eau potable a été lancé. Un avis d'appel public à la concurrence a été adressé au BOAMP le 20 juin 2024, annonce N° 24-71910. La date de remise des offres était fixée au 29 Aout 2024 à 17 h 00.

L'estimation des dépenses était de 658 000 € HT (selon bordereau des prix non contractuel)

La Commission d'Attribution s'est réunie le 30 août à 14 h 00 pour procéder à l'ouverture des plis (4 plis reçus).

Après analyse des offres conformément aux critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation (8 points prix des prestations – 12 points valeur technique) il est proposé d'attribuer le marché, selon l'avis de la commission d'attribution réunie le 6 septembre 2024 à :

Groupement conjoint M.RY / TTPI

Après en avoir délibéré, le bureau Syndical :

- **DECIDE d'attribuer le marché au Groupement conjoint M.RY / TTPI**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer les éventuels avenants par application du code de la commande publique et dans la limite des crédits disponibles**
- **DONNE DELEGATION au Président pour signer la mise au point du marché et tout document relatif à ce marché**

Adopté à l'unanimité.

4. AVENANT A LA CONVENTION DU SERVICE INFORMATIQUE CCPG (MAINTENANCE)

La date d'échéance de la convention maintenance du service commun arrive à terme. Le service informatique de CCPG propose de prolonger la convention de 1 an afin d'intégrer le besoin de réflexion sur l'avenir de ce service commun. ([avenant en annexe](#))

Le bureau syndical est invité à délibérer :

- ✓ **Pour autoriser le Président à signer l'avenant**

Depuis 2016, le service commun « Direction du Système d'Information » de la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine s'est structuré autour de 3 conventions qui régissent les missions du service informatique auprès des différentes entités adhérentes.

La convention « Maintenance » arrive à échéance au 1er septembre 2024.

La communauté de communes de Parthenay-Gâtine propose un avenant n°2 à la convention du service commun « Maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » afin de prolonger d'un an le service.

La prolongation servira à :

- *Initier un ou des groupes de travail sur la réflexion du futur service commun informatique.*
- *Réaliser un bilan 2020/2024*
- *Initier un audit des besoins sur l'ensemble des communes et entités du territoire CCPG*
- *Proposer le futur service commun*

Après en avoir délibéré, le bureau syndical :

- **AUTORISE le Président à signer l'avenant 2 à la convention du service commun « Maintenance informatique de la Direction du Système d'Information » pour prolonger la durée d'un an.**

Adopté à l'unanimité.

5. DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Président propose de procéder aux décisions modificatives suivantes :

BUDGET ASSAINISSEMENT

Opération 559 – 2313 Renouvellement PR	+ 100 000 €
Opération 570 – 2317 Travaux mise en séparatif Quartier Descartes	- 100 000 €

Après en avoir délibéré, le bureau syndical :

- **ADOPTE la décision modificative**

Adopté à l'unanimité.

Mme BOURNIER rappelle que le marché de renouvellement des PR a été attribué à 180 650 HT

Mme BOURNIER précise que le programme de travaux du Quartier Descartes est suspendu dans l'attente du 12 programme de l'Agence de l'eau, aucune subvention n'étant accordée sur la fin de l'année.

BUDGET PRINCIPAL - REGULARISATION COMPTE 2764 (créance sur particuliers)

Le compte 2764 du budget principal présente un solde débiteur de 11 097.41 €. Après recherches, ni le SGC ni le SMEG n'a retrouvé des éléments expliquant cette somme.

Afin de régulariser ce compte, il est proposé d'autoriser le SGC à procéder à une opération d'ordre non budgétaire en portant la somme de 11097.41 € au crédit du compte 2764 par le débit du compte 1068.

Le bureau syndical est invité à délibérer :

- ✓ **Pour autoriser les ouvertures et virements de crédits**

Après en avoir délibéré, le bureau syndical :

- **AUTORISE le SGC de Saint Maixent l'Ecole à régulariser le compte 2764 du budget principal par opération d'ordre non budgétaire pour un montant de 11 097.41 € (Crédit du compte 2764 / Débit du compte 1068)**

Adopté à l'unanimité

6. CONVENTION FONDS SOLIDARITE LOGEMENT

Monsieur le Président présentera en séance le bilan d'activité du Fonds de solidarité Logement de l'année 2023 des aides accordées relevant de la compétence du SMEG (le département participant à 50%).

Bilan 2023

En 2023, le SMEG a versé une subvention de 6 300 €. Le FSL a versé des aides pour 10 710 €, la subvention 2023 n'a donc pas été consommée entièrement (5355 €).

Le bureau syndical est invité à définir sa participation pour l'année 2024.

Le bureau syndical est invité à délibérer pour:

- **AUTORISER le Président à signer la convention avec le Fonds de solidarité logement**
- **DONNER délégation au Président pour signer les conventions annuelles dans la limite des crédits inscrits au budget**
- **DIRE que les crédits seront imputés sur le budget eau potable à l'article 658**

Après en avoir délibéré, le bureau syndical :

- **DECIDE de participer au Fonds de solidarité Logement pour un montant de 5 500 €**
- **AUTORISE le Président à signer la convention avec le Fonds de solidarité logement,**
- **DONNE délégation au Président pour signer les conventions annuelles dans la limite des crédits inscrits au budget,**
- **DIT que les crédits seront imputés sur le budget eau potable à l'article 658.**

Adopté à l'unanimité.

M. ALBERT propose que soit envoyé aux Communes le montant attribué par le FSL.

En 2023, 89 dossiers ont été déposés sur 33 communes, 80 dossiers ont été aidés pour un montant de 10 710 € soit 5355 pour la part du SMEG.

La subvention attribuée n'a pas été totalement consommée alors que l'on a d'impayés sur les factures d'eau. Mme BOURNIER précise qu'à l'accueil un dossier FSL est remis aux usagers qui nous le demandent.

7. AFFECTATION DES AGENTS AUX REGIES

Dans la continuité de la création des régies d'exploitation des services d'eau et d'assainissement, il y a lieu d'affecter les agents dans chaque régie.

A ce jour la masse salariale est imputée au budget principal.

A partir du 1^{er} janvier 2025, les agents seront affectés aux budgets annexes par application de l'état suivant :

NOM	PRENOM	REGIE
AIRAUT	Nicolas	EAU POTABLE
AUDINEAU	Yoann	ASSAINISSEMENT
BARBIER	Sébastien	ASSAINISSEMENT
BLAIS	Alexandre	ASSAINISSEMENT
BLAIS	Gaël	EAU POTABLE
BLONDEAU	Nicolas	EAU POTABLE
BOURNIER	Vanessa	EAU POTABLE
BROSSARD	Anthony	EAU POTABLE
BROTTIER	Sébastien	EAU POTABLE
BRUNET	Stéphanie	EAU POTABLE
BRUNET	Pauline	EAU POTABLE
CATEAU	Brice	ASSAINISSEMENT
CHAMARD	Katia	ASSAINISSEMENT
CHAMARD	Fabrice	EAU POTABLE
CHARGE	Gonzague	ASSAINISSEMENT
COUPE	Emilie	ASSAINISSEMENT
DABIN	Florian	ASSAINISSEMENT
DAVID	Jerome	EAU POTABLE
DENERVAUD	Sandra	ASSAINISSEMENT
DIDIER	Jean-Luc	EAU POTABLE
DIEUMEGARD	Tony	ASSAINISSEMENT
EGLIZOT	Charlotte	ASSAINISSEMENT
FABIEN	Mathieu	EAU POTABLE
GIRARD	Philippe	ASSAINISSEMENT
GIRAUD	Nicolas	ASSAINISSEMENT
GOURMAUD	Matthieu	ASSAINISSEMENT
GUERIN	Séverine	EAU POTABLE
LANDRY	Christophe	ASSAINISSEMENT
LEVEQUE	Nicolas	ASSAINISSEMENT
MENARD	Jérôme	ASSAINISSEMENT
MIREBEAU	Jérôme	ASSAINISSEMENT
MORIN	Thierry	EAU POTABLE
NAUD	Florian	EAU POTABLE
NOGUES	Sonia	ASSAINISSEMENT
PAROLA	Jordan	EAU POTABLE

PLANTIVEAU	Nathanael	ASSAINISSEMENT
POIRAULT	Tony	EAU POTABLE
POIRIER	David	EAU POTABLE
PORCHER	Laura	ASSAINISSEMENT
POUSSE	Alizee	ASSAINISSEMENT
PROD'HOMME	Frédéric	ASSAINISSEMENT
PROUST	Yann	ASSAINISSEMENT
RENELIER	Emilie	EAU POTABLE
ROY	Corinne	ASSAINISSEMENT
SALANOVA	Mélina	ASSAINISSEMENT
THEBAULT	Jérôme	ASSAINISSEMENT
UTTER	Bastien	ASSAINISSEMENT
VEILLON	Pascaline	EAU POTABLE

A noter : concernant les ETP commun aux 2 régies, des écritures de contribution entre budgets annexes régulariseront les équilibres réels.

Le bureau syndical est invité à délibérer :

✓ **Pour affecter les agents aux régies d'exploitation**

Après en avoir délibéré, le bureau syndical :

- *AUTORISE l'affectation des agents aux régies d'exploitation*

Adopté à l'unanimité.

8. OPERATION LOI OUDUN FIN DE L'ACCORD CADRE

En 2017, un accord cadre a été signé entre le SMEG et les associations porteuses de projet de coopération internationale pour initier collectivement la nouvelle organisation de portage des dossiers (portage par le SMEG en lieu et place des associations). Cet accord cadre avait été défini pour une durée de 5 ans.

En marge de cet accord cadre, le déploiement de la nouvelle organisation a été précisé par un nouveau règlement interne de gestion des demandes de subvention et par la signature de conventions de partenariat propre à chaque projet pour définir les modalités de mise en œuvre des projets.

Toute référence à l'accord cadre n'a plus lieu d'être.

Il est donc proposé d'abroger à cet accord dans les conventions en cours.

Le bureau syndical est invité à délibérer :

✓ **Pour autoriser le Président à signer un avenant aux conventions en cours pour exclure la référence à l'accord cadre.**

Après en avoir délibéré, le bureau syndical :

- *APPROUVE l'abrogation de l'accord cadre*

Adopté à l'unanimité.

PROJET TOGO ACAMO 2024 (dossier subvention AELB)

Création de 2 puits et 8 forages neufs dans le Canton D'OUNTIVOU dans 10 villages

Désignation	€ TTC
8 Forages (perçage et tubage)	98 926
8 Superstructures et pose des pompes	10 941
7 Pompes 60 mètres avec compteurs	37 777
1 Pompe 120 mètres	8 905
Forfait livraison pompes et tuyaux	1 169
Stock Pièces détachées	1 494
2 Puits	7 864
Autres dépenses annexes	41 335
Imprévu	2 172
Total	210 583

Le montant total des dépenses inclus une part d'imprévus :

Montant des travaux	208 411 €
Imprévus travaux	2 172 €
Montant total du projet	210 583 €

5 – Plan prévisionnel de financement

Désignation	€ TTC	%
Agence de l'Eau Loire Bretagne	147 409	70.00%
Syndicat des eaux de Gâtine	21 058	10.00%
Participation population locale	27 714	13.16%
ACAMO	14 402	6.84%
Total	210 583	100%

Le bureau syndical est invité à délibérer :

- ✓ **Pour approuver le plan de financement et signer tout document relatif à ce dossier**

L'Agence de l'Eau a notifié sa participation à hauteur de 70%.

Le bureau syndical, après en avoir délibéré :

- o APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus*
- o DIT que les crédits sont ouverts au compte 6742 du budget eau potable pour la subvention du SMEG*
- o DONNE délégation au Président pour signer tout document relatif à ce dossier*

Adopté à l'unanimité.

Mme BOURNIER informe qu'un salarié se rendra au Togo fin octobre avec le comité de jumelage de Thézézac pour le suivi des différentes opérations en cours. Sa mission consiste à nous faire retour sur les outils manquants pour la maintenance des ouvrages, faire une cartographie des réalisations (châteaux d'eau / bornes fontaines).

M. PILLOT souligne que le technicien du SMEG apportera une plus-value car il pourra échanger avec les fontainiers sur place.

9. EFFACEMENT DE DETTES

Monsieur le Président présente les listes d'effacements de dettes proposées par M. le Trésorier Principal :

BUDGET	IMPUTATION	€HT	TVA	€TTC
EAU POTABLE	6542 Effacement de dettes	11 547,92 €	664,64 €	12 212,56 €
Total EAU POTABLE		11 547,92 €	664,64 €	12 215,56 €
ASSAINISSEMENT	6542 Effacement de dettes	8 089,10 €	808,91 €	8 898,01 €
Total ASSAINISSEMENT		8 089,10 €	808,91€	8 898,01 €

Le bureau syndical est invité à délibérer :

✓ **Pour approuver les effacements de dettes**

Après en avoir délibéré, le bureau syndical :

• **APPROUVE** les effacements de dettes

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Il est proposé de modifier le planning des prochaines réunions :

Lundi 14 octobre à 18 h 30 (à la place du 11 octobre)

Vendredi 15 novembre à 18 h 30 (à la place du 22 novembre)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30

Le Président,



Philippe ALBERT